

# PERIGUEUX



Journée d'ouverture CODEP 24

12 mars 2023



## Accueil Inscriptions

Salle Batterie Toulonnaise,  
129 Rue Pierre Sémard PERIGUEUX  
en face Total Access (cf plan p2)

départ libre 8 à 9h00, clôture à 16h

## Route :

50 km (#16037072)

70 Km (#16036653)

VTT 29km (#16133543)

Ravitaillement sur parcours balisés

(#xxxxxxxx = référence Openrunner)

## Renseignements, réservations et inscriptions :

TAURISSON Eric, 06 30 18 71 20  
BOURNOT Francis, 06 28 37 05 66  
302 allée des Acacias, 24350, MENSIGNAC

[copocyclo24@gmail.com](mailto:copocyclo24@gmail.com)

## Bulletin d'inscription à retourner avant le 03/03»

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_  
Sexe : F :  M :   
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_  
Club : \_\_\_\_\_  
Fédé : \_\_\_\_\_  
N° licence : \_\_\_\_\_

Je certifie être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi après en avoir pris connaissance.

Mon engagement à cette manifestation implique l'acceptation du règlement joint.

A ..... le \_\_/03/2023

VISA : .....

## Frais d'inscription

Randonnée cyclo : 50 km   
Openrunner 16037072  
70 km   
Openrunner 16036653  
Randonnée VTT : 29km   
Openrunner 16133543  
Licencié FFCT : 5€   
Autre Fédé / non licenciés : 7€   
gratuit pour les moins de 18 ans.

## Restauration : place limitées à 70

Je réserve \_\_\_\_ repas x15€ = \_\_\_\_\_€

Apéritif de bienvenue, entrée, plat, fromage, dessert  
vin et café compris

Règlement chèque ordre « Copo Cyclotourisme »



# REGLEMENT

Placée sous l'égide de la FFCT, la journée d'ouverture de la saison 2023 CODEP24 est ouverte à tous licenciés ou non licenciés.

## 1. Comportement routier

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions de code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la sécurité routière.
- La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard des ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- De respecter l'environnement.

## 2. Accueil des mineurs

La participation des mineurs licenciés à une fédération sportive est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, pour les non licenciés ils seront sous la responsabilité de leurs parents.

## 3. Port du casque et gilet de sécurité

Le port du casque à coque rigide est vivement recommandé.

Il est obligatoire pour les mineurs.

Le port du gilet de sécurité est obligatoire de jour par visibilité insuffisante.

## 4. Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité quant à la détérioration, le vol ou la destruction du matériel des participants à l'occasion de cette manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents corporels ou matériels pour les personnes non inscrites à cette manifestation.

Conformément à la loi du 16 juillet 1984 (articles 37 et 38), l'organisation a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des participants non affiliés à la FFCT.

## 5. Parcours

Les groupes constitués n'excéderont pas 10 participants.

Sur les parcours un espace de sécurité entre chaque groupe doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.

Les parcours seront fléchés et les références Openrunner en page 1.

## 6. Clôture de la manifestation

Clôture de la manifestation à 16h00.

Chaque participant reçoit une fiche ou carte de route avec les n° de téléphone, d'urgence et de l'organisation.

**Plan d'accès :**

